

CPE

De l'ambition pour les vies scolaires des établissements ! Le SNES-FSU à vos côtés !

Les vies scolaires ont été les grandes oubliées du dernier quinquennat : créations de postes de CPE et d'AED très insuffisantes, notamment dans notre académie pourtant notoirement sous-dotée en la matière, le tout dans un contexte de forte hausse des effectifs puisque la génération du baby-boom des années 2000 est arrivée au collège, et se trouve actuellement en terminale. La charge de travail des CPE n'a cessé d'augmenter, les vies scolaires étant alors considérées comme de simples variables d'ajustement alors même qu'elles occupent, ainsi que leurs personnels, une place centrale dans les établissements. Les gouvernements successifs ont eu beau jeu de mettre l'accent, à grands renforts de campagnes d'opinion, sur l'importance du climat scolaire dans la réussite des élèves, sans jamais donner les moyens humains indispensables pour relever ce défi. Résultat, des personnels soumis à de très nombreuses injonctions, qui ne peuvent plus exercer les missions qui sont au cœur de leurs métiers.

Plutôt que des créations de postes, les gouvernements successifs ont préféré avoir recours aux contrats aidés, outils de traitement social du chômage plutôt que de réelle ré-insertion dans le monde du travail. Le SNES-FSU a régulièrement dénoncé la précarité de ces contrats et revendiqué des créations de postes statutaires et pérennes. La décision estivale du gouvernement Philippe de supprimer les contrats aidés a mis en difficulté les personnels et établissements concernés. De nombreuses personnes se sont trouvées dans des situations personnelles très difficiles (fin de contrat brutale, précarité, pas de perspectives de nouvel emploi). Dans les collèges et lycées, la suppression de ces contrats a déstabilisé les vies scolaires, preuve s'il en était besoin que ces emplois couvraient des besoins incontournables. Des luttes locales, souvent à l'initiative des sections SNES-FSU d'établissement, ont permis de sauver quelques emplois, mais la question des besoins des établissements reste entière et sera, de nouveau, portée par le SNES-FSU à tous les échelons dans les prochains mois

Augmentation des effectifs et donc de la charge de travail, injonctions multiples, notamment des chefs d'établissement, annonce de suppressions de postes... face à ces perspectives bien sombres, il est indispensable de construire l'indispensable réaction collective dans un cadre syndical. Les luttes locales ont pu montrer leur efficacité. Au niveau national, sur la question de carrières, la stratégie du SNES-FSU a permis d'enregistrer des avancées réelles. Il s'agit d'un premier pas dans la revalorisation de nos carrières, qui doit encore être amplifiée par l'action collective. C'est bien le sens de l'action syndicale portée par le SNES-FSU : rassembler les collègues, échanger, débattre, agir pour améliorer la situation de toutes et tous. Informations sur les carrières, annonce de nos stages et réunions, vous trouverez de nombreux éléments qui attestent de la vitalité du secteur CPE au SNES-FSU.

N'hésitez pas à nous rejoindre, et à renforcer notre outil de défense collective. Adhérez ou ré-adhérez au SNES-FSU !

Loïc Sanchez, responsable académique de la catégorie CPE du SNES-FSU Versailles
**Sophie Vénitay, Pascale Boutet, Maud Ruelle-
Personnaz et Marie Chardonnet**,
co-secrétaires générales du SNES-FSU Versailles

Secteur CPE

de la section académique du SNES Versailles

Loïc Sanchez - cpe@versailles.snes.edu

Permanence téléphonique 01.41.24.80.56 : jeudi



SOMMAIRE

p. 1 Éditorial

p. 2 Conditions d'exercice et Devoirs faits

p. 3 Groupes « métier » et PPCR

p. 4 PPCR et calendrier prévisionnel

p. 5 Joindre le SNES-FSU Versailles

p. 6 stage CPE le jeudi 8 mars 2018

+ supplément : tract de syndicalisation

CONDITIONS DE TRAVAIL, le SNES-FSU porte-parole de la Profession

Injonctions multiples, charge accrue de la quantité de travail... si le travail peut être une réelle source d'épanouissement, il est aussi souvent source de tensions multiples. **Bien conscients de ces difficultés, et déterminés à ne pas laisser les collègues isolés, vos élus CPE du SNES-FSU (désignés lors des élections professionnelles) ont réussi à imposer au Rectorat l'organisation d'un groupe de travail sur les conditions d'exercice des CPE. Ce groupe de travail est étroitement lié à l'activité du CHSCT** (comité hygiène sécurité et conditions de travail), au sein duquel siègent des représentants de l'administration et des personnels, afin de développer une réelle politique de prévention des risques. Ce travail sans relâche commence à porter ses fruits : l'administration est de plus en plus attentive aux questions de conditions de travail. Lors de la première réunion : le médecin de prévention a débuté son intervention en affirmant que les CPE étaient la population la plus en souffrance, en proportion, des personnels de l'Education Nationale. Pour le SNES-FSU, ce constat partagé doit désormais permettre d'aller plus loin dans l'action syndicale : des éléments de réponse viendront nécessairement des décisions nationales et seront le résultat de nos luttes (création de postes...), mais le groupe de travail et le CHSCT-académique doivent aussi permettre de développer des outils académiques : recommandations à l'attention des chefs d'établissement, visites de collèges et lycées, enquête auprès des personnels...

Vous faites face à des conditions de travail difficiles en raison d'une situation matérielle inappropriée (taille des locaux, agencement...) ou relationnelle ? Vous souhaitez connaître les conclusions du groupe de travail sur les conditions d'exercice des CPE ? Vous avez des suggestions en matière d'amélioration des conditions de travail au niveau académique ?

Ne restez pas isolé ! Contactez-nous : cpe@versailles.snes.edu

Loïc Sanchez

DEVOIRS FAITS : quelle réalité derrière la com' ministérielle ?



Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint 2017, il est proposé aux collégiens, dans leur établissement, un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs. Chaque élève volontaire doit pouvoir travailler individuellement au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin. Quand on connaît la féroce concurrence des officines privées d'aides aux devoirs (généreusement avantagées par un dispositif d'exonération

fiscale) et quand on sait que l'origine des inégalités sociales qui pèsent lourdement sur les destins scolaires se trouve en dehors de l'école, ce dispositif d'aide aux devoirs dans l'école ne peut être que bien accueilli.

Mais derrière les effets d'annonces ministérielles, la réalité est tout autre. **Aucun moyen n'a été réellement dégagé pour cette mission : si les enseignants peuvent bénéficier d'HSE, les CPE d'une IMP et les AED de temps de récupération de service, les enveloppes réduites en HSE et IMP, ainsi que les contraintes d'emplois du temps rendent très illusoire une telle organisation.** Bien conscient de ces difficultés, le gouvernement a alors fait le choix de recourir aux services civiques, des étudiants, peu ou mal formés, sous payés (sur les 573 euros, seulement 106 euros mensuels sont à la charge du recruteur, soit pour notre ministère, un coût moyen de 0,88 euros de l'heure).

Pour le SNES-FSU, si une réflexion doit être menée pour réduire les inégalités scolaires creusées par les devoirs faits à la maison, elle ne peut se faire sans moyens spécifiques et personnels qualifiés.

Amandine Belisardi

GROUPES « MÉTIER » : reprendre la main sur son métier

À l'initiative du SNES, **des groupes « Métier »** se sont constitués dans plusieurs académies.

Ils mettent en œuvre la démarche de « travail sur le travail » développée depuis dix ans dans un partenariat entre le SNES et le Centre de Recherche sur le Travail et le Développement du CNAM (Conservatoire national des Arts et Métiers) sous la direction du Pr Yves Clot.

Ainsi nous proposons de nous réunir entre pairs, 2 à 3 jours par an pour travailler sur notre métier de CPE afin de mener un travail de réflexion et une reprise en main sur ce métier.

Il s'agit de remobiliser les ressources du collectif en partant de l'activité réelle de chacun.

Sans modèle ou norme imposés, les « collectifs » rassemblent dans la diversité tout le savoir-faire, l'ingéniosité, la réflexivité de ceux qui travaillent, élargissant ainsi les possibilités d'action et de reprise en main du métier par ceux qui le font.

Vous êtes face à des dilemmes dans l'exercice de votre métier ? Vous vous interrogez sur le sens de certaines missions ? Vous souhaitez savoir comment vos collègues, dans d'autres établissements, exercent leur métier ? Le groupe « métier » est fait pour vous ! Vous souhaitez échanger entre pairs, à l'abri de toute pression et tout regard hiérarchique ?

Le SNES-FSU n'est en rien un prescripteur de bonnes pratiques, mais dans la démarche de construction de collectifs pour mieux appréhender notre quotidien et défendre les personnels, le groupe métiers permet d'analyser les différentes facettes de notre métier et de ses transformations.

1^{ère} réunion : JEUDI 8 FÉVRIER 2018

LIEU : collège Jean Monet à ARGENTEUIL (accès par la gare du Val d'Argenteuil, 15mn en train depuis Saint-Lazare)

Pour vous inscrire : cpe@versailles.snes.edu

Ouarda Benkhanouche et Cécile Mongloy

PPCR - les rendez-vous de carrière



À compter de cette rentrée entre en vigueur la nouvelle évaluation de l'activité professionnelle. Pour tous, c'est le principe d'un accompagnement tout au long de la carrière, la fin de la notation et des trois modes d'avancement. Pour les CPE, c'est une petite révolution puisqu'un tiers (IPR-EVS) intervient désormais dans la relation hiérarchique, jusque là duelle avec le chef d'établissement. Trois rendez-vous de carrière sont instaurés pour « apprécier la valeur professionnelle » au 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} échelons et permettre un avancement accéléré d'un an ou l'accès plus rapide à la hors-classe. Un « guide du rendez-vous de carrière » est accessible sur le site du

ministère. Le « document de référence de l'entretien » y est présenté comme une aide, **facultative**, à la préparation des entretiens. Lors des ultimes discussions de juillet, la détermination du SNES-FSU a en effet permis de repousser le projet initial du ministère de rendre obligatoire la transmission de ce document aux évaluateurs. Il ne constitue donc qu'un support pour les entretiens, sans obligation d'utilisation et encore moins de communication préalable. La section académique du SNES-FSU a rencontré les IPR début novembre : leur réponse a été très claire, dans le sens des directives nationales : le document préparatoire ne peut être exigé avant ou après le rendez-vous de carrière, et quand bien même un collègue le transmettrait à son IPR, il n'aurait aucune utilité et aucun impact sur ce rendez-vous de carrière.

Comme pour les enseignants, le rendez-vous de carrière comprend pour les CPE « une inspection en situation professionnelle » et deux entretiens, l'un avec l'inspecteur qui a conduit l'inspection et l'autre avec le chef d'établissement.

Pour le SNES, cette notion de situation professionnelle ne peut s'assimiler à l'observation d'une séquence éducative sur le modèle d'une inspection en classe pour les enseignants. La tentation de « mettre en scène » une séquence d'animation risquerait alors de créer une situation artificielle, fort éloignée des gestes professionnels quotidiens. A l'inverse, un entretien avec un élève ou une famille, des échanges avec l'équipe d'AED, la participation à une réunion de CESC ou du CVL peuvent aussi bien permettre d'appréhender la richesse du travail éducatif.

Nous continuerons à demander la création d'une inspection spécifique, issue du corps des CPE, à même de construire progressivement une réelle expertise du métier. C'est aussi un enjeu majeur pour protéger les CPE des dérives toujours possibles du management local, protection que ce nouveau dispositif est encore loin de garantir.

Alain Ercker et Yves Goré

PPCR

Rendez-vous de carrière : mode d'emploi

Pour QUI ?

Les CPE de la classe normale :

- Dans la deuxième année du 6^{ème} échelon au 31/08 de l'année en cours
- Entre 18 mois et 30 mois d'ancienneté dans le 8^{ème} échelon au 31/08 de l'année en cours
- Ayant plus de 2 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon

Pour tout savoir : le SITE du SNES, rubrique dédiée

<https://www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Rendez-vous-de-carriere.html>

Les promotions dans l'académie de Versailles pour l'année 2017-2018

La CAPA promotions des CPE s'est tenue le 11 décembre. Conformément aux textes du PPCR, tous les CPE qui étaient promouvables ont avancé au même rythme sauf pour les promouvables au 7^{ème} et 9^{ème} échelon. 30% des promouvables de ces échelons ont été promus avec un avancement accéléré d'échelon d'un an.

Aucune inspection dans le cadre du PPCR n'ayant eu lieu l'an dernier, le Rectorat de Versailles a décidé de garder le barème utilisé depuis plusieurs années pour départager les promouvables lors de cette année transitoire (notation administrative de 2016, ancienneté de corps, ancienneté dans l'échelon et date de naissance). Les élus du SNES sont satisfaits de ce barème et seront vigilants l'an prochain quant aux choix arbitraires qui pourraient avoir lieu.

Calendrier prévisionnel

- 13 février 2018 : **CAPA Classe exceptionnelle**
- 9 avril 2018 : **FPMA Congés formation**
- Mai/ Juin 2018 : **mutations intra-académiques**
- 5 juin 2018 : **CAPA Hors-classe**

Les demandes de disponibilités sont à effectuer au plus tard le 30 juin 2018, celle de temps partiel au plus tard le 31 mars 2018.

**ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ**

